



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES

**COMMUNIQUÉ**

**GOVERNEMENT  
DE LA FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 16 février 2023



## Table des matières

**UNE TROISIÈME ÉDITION POUR L'OPÉRATION « PLAISIR D'APPRENDRE » ..... 3**

**CONTACTS PRESSE..... 5**



## Une troisième édition pour l'opération « Plaisir d'apprendre »

Mise en place en 2021 à l'initiative du Ministre-Président, Pierre-Yves Jeholet, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé, ce jeudi, du lancement de la troisième édition de l'opération « Plaisir d'apprendre » qui vise à l'organisation d'activités de remédiation scolaire couplées à des activités sportives et/ou culturelles pour les élèves francophones scolarisés de la 6<sup>e</sup> primaire à la 5<sup>e</sup> secondaire.

Pierre-Yves Jeholet : « Lancée dans l'urgence durant la crise sanitaire en partenariat avec les communes et les acteurs locaux, je souhaitais proposer avec 'Plaisir d'apprendre' une réponse concrète au décrochage scolaire mais aussi permettre aux jeunes de recréer du lien social dans un contexte où l'enseignement hybride ou à distance a perturbé tant leur cycle d'apprentissage que leur construction personnelle. Les retours très positifs des communes wallonnes et bruxelloises participantes ainsi que la hausse de plus de 10% du nombre d'enfants accueillis entre 2021 et 2022 me confortent dans l'idée que nous répondons à un réel besoin sur le terrain. [En 2022, l'opération « Plaisir d'apprendre » a permis d'accueillir 1.622 enfants dans les 55 communes wallonnes et bruxelloises participantes]. Le couplage des activités de remédiation à d'autres activités sportives et culturelles est également mis en avant comme élément positif de l'opération car il stimule l'intérêt de l'enfant mais il renforce aussi les collaborations entre les acteurs locaux des secteurs éducatifs, culturels et sportifs. C'est pour toutes ces raisons que j'ai décidé de proposer au Gouvernement de réitérer l'opération, en 2023, pour la troisième année consécutive. »

Concrètement, l'appel à participation lancé par le Gouvernement est adressé aux communes wallonnes et bruxelloises, lesquelles pourront se rassembler et seront encouragées à associer les coordinations locales de l'accueil temps libre et plus globalement les opérateurs locaux.

Ces activités s'étaleront sur une semaine durant les vacances de printemps et/ou d'été à la meilleure convenance des communes participantes et en tenant compte des particularités locales. Plusieurs semaines d'activités pourraient ainsi être organisées. Toutefois, l'objectif n'est pas de concurrencer l'offre de stages déjà existante mais de proposer d'autres alternatives. Il est important que l'ensemble des acteurs se mobilisent pour épauler la jeunesse, durement éprouvée par les différentes crises.

La remédiation scolaire portera principalement sur l'une ou plusieurs des matières suivantes : français, mathématiques, sciences ou langues et devra recouvrir minimum 50% du temps d'activité proposé aux enfants. Le choix de ces matières s'explique par la volonté de se concentrer sur des savoirs fondamentaux et pour lesquels les enfants semblent rencontrer le plus de difficultés.

L'opération « Plaisir d'apprendre » a également pour objectif de permettre l'engagement d'étudiants des Universités, des Hautes Ecoles et des Ecoles supérieures des Arts pour assurer l'encadrement des élèves.

### Des inscriptions ouvertes le 1<sup>er</sup> mars

Un budget de près de 600.000 € a été dégagé pour permettre aux communes de bénéficier d'une subvention de 140 euros par enfant pour mener à bien ces projets. Pour rappel, cette subvention s'élevait à 125 euros par enfant en 2021 et 2022.



Un courrier annonçant le lancement de l'opération sera adressé aux 272 communes wallonnes (hors Communauté germanophone) et bruxelloises. Celui-ci reprendra l'ensemble des modalités d'organisation de l'opération. Un lien vers l'appel à participation sera également transmis par e-mail à chaque commune.

Les communes intéressées devront s'inscrire via la plateforme SUBSIDE du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (<https://www.transversal.cfwb.be/sub/login-tiers.sub>) entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars 2023 au plus tard. La décision d'octroi des subventions sera communiquée aux communes le 21 avril 2023 au plus tard.

Toute question peut être adressée au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Secrétariat général – Direction générale de la Coordination et de l'Appui) via l'adresse e-mail suivante : [plaisirdapprendre@cfwb.be](mailto:plaisirdapprendre@cfwb.be).



---

**Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président**  
Nicolas Reynders  
[nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be)  
+32 473 27 14 79



## **Contacts presse**

### **Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président**

Nicolas Reynders

[nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be)

+32 473 27 14 79

### **Cabinet de Frédéric DAERDEN**

Xavier Gonzalez

[xavier.gonzalez@gov.cfwb.be](mailto:xavier.gonzalez@gov.cfwb.be)

+32 479 86 59 11

### **Cabinet de Bénédicte LINARD**

Lauriane Douchamps

[lauriane.douchamps@gov.cfwb.be](mailto:lauriane.douchamps@gov.cfwb.be)

+32 497 17 20 57

### **Cabinet de Valérie GLATIGNY**

Olivier Schotte

[olivier.schotte@gov.cfwb.be](mailto:olivier.schotte@gov.cfwb.be)

+32 488 48 93 83

### **Cabinet de Caroline DESIR**

Jean-François Mahieu

[jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be](mailto:jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be)

+32 476 54 55 75